

Éducation

4-1

**Liberté de l'enseignement.**

Affirmer la liberté de choix de l'école par les parents, dans les aides régionales à l'enseignement. La liberté de l'enseignement pour toutes les familles.

Soutien aux filières d'enseignement privé sous contrat d'association, catholique et/ou aux filières associatives.

**Soutien aux écoles bilingues**

Soutien à l'enseignement des langues régionales des filières monolingues ou bilingues. ( Trois filière bilingues en Bretagne : publique, privée catholique et associative, Div Yezh, Dihun, Diwan)

Isabelle Le Bal, Modem 29